

Département
de la HAUTE-SAOVIE



Mairie de LOVAGNY
Tél : 04 50 46 23 37

ARRETE N° 2015-31

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOVAGNY
MODIFICATION N° 1**

Ouverture de l'enquête publique

Le Maire de Lovagny,

- VU le Code Général de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10, L 123-13, R 123-19 et R 124-24 ;
- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;
- VU la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 21 octobre 2011, approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols (PLU) ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 18.02.2015/01 du 18 février 2015 et l'arrêté municipal n° 2015-19 du 10 avril 2015 prescrivant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- VU la notification du projet aux personnes intéressées ;
- VU l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble n° E15000133/38 en date du 18 mai 2015 désignant M. Francis CROUZET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean BONHEUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique pour la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lovagny en ce qui concerne :

- le phasage des opérations prévues par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) afin de permettre la possibilité de réalisation par tranches fonctionnelles des constructions ;
- la requalification de la zone Ntc afin d'élargir les possibilités d'occupations et d'utilisations du sol dans cette zone ;
- le règlement, auquel il convient d'apporter des précisions dans certains articles.

en mairie de LOVAGNY pour une durée de 33 jours (minimum 30 jours), du lundi 8 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015 inclus.

Article 2 : Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné :

- ⇒ Monsieur Francis CROUZET, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- ⇒ Monsieur Jean BONHEUR, inspecteur principal de conduite à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Les pièces du PLU modifié seront tenues en Mairie de Lovagny à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir du lundi au samedi, de 9 h 15 à 11 h 45 et de 14 h 30 à 18 h (excepté les : mardi après-midi, jeudi après-midi et samedi après-midi où la mairie est fermée).

Article 4 : Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le Maire de Lovagny et tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en Mairie de Lovagny au commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les déclarations des intéressés les :
- mercredi 17 juin 2015 de 14 h 30 à 18 h 00 ;
- jeudi 25 juin 2015 de 09 h 15 à 11 h 45 ;
- vendredi 10 juillet 2015 de de 14 h 30 à 18 h 00.

Article 6 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :
- le Dauphiné Libéré
- l'Essor Savoyard.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Article 7 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au préfet et au président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Article 8 : Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Madame la Présidente du Tribunal administratif de Grenoble,
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à LOVAGNY, le 19 mai 2015.

Le Maire,
Henri CARELLI.





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de LOVAGNY

Utilisateur : GREILLET Brigitte

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	AR19052015_31
Date de la décision:	2015-05-19 00:00:00+02
Objet:	ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLU DE LOVAGNY
Classification matières/sous-matières:	2.2
Identifiant unique:	074-217401520-20150519-AR19052015_31-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
074-217401520-20150519-AR19052015_31-AR-1-1_0.xml	text/xml	856
<i>nom de original:</i>		
AR19052015_31.pdf	application/pdf	271087
<i>nom de métier:</i>		
074-217401520-20150519-AR19052015_31-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	271087

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2015 à 19h02min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2015 à 19h04min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2015 à 19h04min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 mai 2015 à 19h04min13s	Recu par le MIOCT le 2015-05-20